

Cahiers de l'EDEM

Les [Cahiers](#) sont rédigés par l'EDEM, l'Équipe Droits et migrations, constituée à l'UCLouvain au sein du CeDIE. Chaque mois, ils analysent quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou internationale, en français ou en anglais.

[S'abonner](#)

These [Commentaries](#) are written by the Research Team on Laws and Migration (EDEM), which is part of UCLouvain. Each month, they present recent judgments from national or international courts, in French or English.

[Subscribe](#)

En collaboration avec la Haute école Louvain (HELHA) qui forme des travailleurs sociaux, l'équipe EDEM de l'UCLouvain a créé un nouveau certificat de formation continue destiné aux acteurs et actrices de terrain en droit des réfugiés et des migrations.

Il s'appuie sur nos cours en ligne – les MOOCs – en y ajoutant des activités en présentiel. Le format est hybride pour être compatible avec des horaires de travail. La méthode est résolument tournée vers la pratique, avec une démarche innovante, combinant approches juridiques et sociales.

Ce programme est organisé de septembre 2024 à juin 2025.

[Infos et inscription](#)

Juin-juillet 2024



Cour eur. D.H. (G.C.), 9 avril 2024, Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse, req. n° 53600/20 ; Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres, req. n° 39371/20 ; Carême c. France, req. n° 7189/21 – Prononcés dans trois affaires de Grande Chambre concernant les changements climatiques : analyse sous l'angle des mobilités humaines induites par le climat

Luna Jalocho

L'arrêt et les deux décisions prononcées par la Cour européenne des droits de l'homme le 9 avril 2024 établissent un lien entre changements climatiques et droits humains. Sous l'angle des mobilités humaines induites par le climat, l'arrêt KlimaSeniorinnen marque une étape importante, d'une part, en reconnaissant que l'article 8 de la Convention inclut une obligation positive pour les États de protéger leurs citoyens contre les effets néfastes des changements climatiques et, d'autre part, en élargissant la qualité pour agir des associations en matière climatique. Les décisions Duarte Agostinho et Carême c. France, jugées irrecevables, compliquent, elles, la situation des personnes déplacées par le climat,

en ce que la Cour impose des critères stricts pour déterminer la qualité de victime individuelle et refuse d'étendre la compétence extraterritoriale des États en matière de changements climatiques.

[Lire le commentaire >](#)



ECtHR, 4 April 2024, *Sherov and Others v. Poland*, Appl. No. 54029/17 and 3 Others – Business as Usual at the Polish Border, or the Calm Before the (New) Storm?

Clara Bosch March

On 4 April 2024, the European Court of Human Rights delivered its judgment in the case of *Sherov and Others v. Poland*. With this decision, the ECtHR added a new chapter (the latest thus far) into its rapidly growing jurisprudence on the summary removal of migrants and asylum seekers attempting to access the territory of the European Union through the Eastern border, and appeared to confirm a rights-affirming trend at the Eastern borders initiated in *M.K. and Others* in July 2020. This is something to be welcomed, particularly following the Grand Chamber judgment in *N.D. and N.T. v. Spain* in February 2020. However, only two weeks after delivering its judgment in *Sherov*, the Court relinquished to the Grand Chamber the case of *C.O.C.G. and Others v. Lithuania*, potentially signaling an upcoming change of direction.

[Read the commentary >](#)



C.J.U.E., 13 juin 2024, *Commission c. Hongrie (Accueil des demandeurs de protection internationale II)*, C-123/22, EU:C:2024:493 – La Hongrie viole de manière inédite et exceptionnellement grave le droit de l'Union en éludant délibérément l'application de la politique commune en matière d'asile et d'immigration

Eugénie Delval

Dans son nouvel arrêt C-123/22, la C.J.U.E. constate que la Hongrie n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'exécution de son arrêt C-808/18 *Commission c. Hongrie (Accueil des demandeurs de protection internationale)*. En particulier, et ce malgré la fermeture des zones de transit de Röszke et de Tompa, la Cour constate que la Hongrie ne respecte pas les garanties prévues par le droit de l'Union européenne : a) en matière d'éloignement des ressortissants étrangers en séjour irrégulier ; b) quant à l'exercice du droit de rester sur le territoire jusqu'à l'expiration du délai prévu pour l'exercice du droit à un recours ; c) quant au droit d'accès à la procédure de protection internationale. La C.J.U.E. décide que les manquements de la Hongrie constituent une violation inédite et exceptionnellement grave du droit de l'Union et condamne cet État à payer une somme forfaitaire de

200 millions d'euros ainsi qu'une astreinte de 1 million d'euros par jour de retard dans l'exécution de sa décision.

[Lire le commentaire >](#)



Récit de vie – Restituer les personnes dans leur droit et dans leur dignité

Depuis mars 2023, les Cahiers proposent chaque mois le récit d'un des membres de l'EDEM et son projet de recherche. Ces récits partagés visent à montrer comment un projet émerge, évolue et interagit avec les autres et la société. Le projet est soutenu par UCLCulture.

Les récits ont été recueillis au cours d'entretiens avec Béatrice Chapaux. Ces entretiens commencent par cette question : quelle est votre première expérience de migration ou quelle en est votre représentation et comment celle-ci a évolué depuis que vous avez rejoint l'équipe de recherche l'EDEM ? Les récits peuvent prendre la forme d'un texte écrit, d'un podcast ou d'une vidéo.

[Lire le récit >](#)

UCLouvain

[Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be